

# COMMUNE DE SANTA MARIA POGHJU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2011

**PRESENTS** : MM. MELA – LEONELLI – BRUDIEU – TRISTANI – CONTRI – ROSSI -  
SANTINI - SILVAGNOLI - VADI - Mmes MORI – ORSUCCI - POLI

**REPRESENTES** : /

**ABSENTS** : MM. BERENI – GRIMALDI - Mme MANENTI

M. TRISTANI J. Baptiste a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et demande au Conseil d'approuver le compte-rendu de la réunion du 27 avril 2011.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose donc de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour, en commençant toutefois par celles les plus rapides à traiter, pour finir par celles plus « délicates ».

#### **I – ETUDES DIAGNOSTIC SCHEMA DIRECTEUR AEP VILLAGE**

Le Maire rappelle au Conseil que ces études avaient déjà été évoquées lors d'une précédente réunion. Cependant, ce projet n'a pas avancé car le premier devis établi, trop sommaire, n'a pas reçu l'agrément de l'Agence de l'Eau. Il a donc été demandé au bureau d'études GEOMORPHIC d'établir un nouveau devis programme concernant l'élaboration du diagnostic et du schéma directeur du réseau d'eau potable du village.

Ces études se montent à 22.500 H.T et peuvent bénéficier d'une aide financière à hauteur de 90 % (soit 20.250 €), resterait donc à la charge de la Régie des services d'eau potable et d'assainissement une quote-part de 2.273 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis programme de GEOMORPHIC et charge le Maire de solliciter les financements correspondants et de lancer ces études.

Afin de ne pas perdre de temps, le Conseil Municipal donne aussi son accord pour le même processus concernant le réseau d'assainissement, non encore chiffré, mais indispensable également.

## **II – CESSION LOCAL VANGA DI L' ORU**

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de sa recherche de recettes nouvelles, il serait souhaitable que la Commune vende le local commercial de 48 m<sup>2</sup> qu'elle possède au lotissement Vanga di l'Oru, et qui est actuellement mise gracieusement à la disposition des Restos du Cœur depuis une dizaine d'années.

Ce local a été estimé par France Domaines à 70.000 €. Un avis de consultation est paru dans la presse mais la seule offre reçue s'élève à 45.000 €, compte tenu des travaux importants à prévoir, (notamment la réfection de l'étanchéité de la toiture).

Le Maire demande donc au Conseil de se prononcer pour savoir s'il est plus intéressant de céder ce local au prix de 45.000 €, ou de le conserver, sachant que la Commune ne pourra pas payer les travaux de remise en état, et sachant que ce local ne rapporte rien puisqu'il n'est pas décemment possible de réclamer un loyer à cette association caritative.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide à la majorité de onze voix pour et un contre (M. ROSSI) décide de vendre ce local au prix de 45.000 €, (si tant est que la Préfecture accepte que la Commune passe outre à l'avis de France Domaines et que l'acquéreur soit toujours d'accord), et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents concrétisant cette cession.

## **III– PLACES STATIONNEMENT RESERVE MAIRIE**

Le Maire rappelle que compte tenu de son implantation sur les terre-pleins du port de Taverna, la mairie ne dispose pas de son propre parc de stationnement et que les élus, le personnel et les usagers se garent sur le parking du port.

Il est donc parfois difficile, voire impossible en période estivale, de trouver une place.

Pour remédier à ce problème, le Maire propose de réserver, sur le parking du port, au droit du restaurant « le Cargo », 4 places destinées aux élus, personnel et usagers. Bien évidemment, ces places seraient « libres » en dehors des jours et heures d'ouverture de la mairie.

M. ROSSI demande la parole et fait savoir au Maire que cette prérogative relève de ses seuls pouvoirs de police et qu'il n'est donc pas utile d'en débattre au sein du conseil municipal.

M. le Maire lui répond que (renseignement pris auprès des services compétents de la DDTM), compte tenu de la situation particulière de ce parking, qui fait partie des infrastructures mises à disposition de la Régie du Port de Taverna par décision du Conseil Municipal, et il y a lieu de consulter celui-ci d'une part, et d'autre part de faire entériner cette décision par le Conseil d'Administration de la Régie, qui possède la jouissance de ce parking.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité de 11 voix , et d'une non participation au vote (M. ROSSI), d'approuver le projet de création de 4 emplacements réservés sur le parking du port.

## IV – REGULARISATION EMPRISE FRONTON

Le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion des travaux de rénovation du fronton de pelote basque, il est apparu que cette installation sportive empiétait sur la propriété voisine, cadastrée sous le n° 109 de la section C et appartenant aux consorts BERENI.

Bien que, une fois de plus, cette erreur manifeste soit imputable à l'ancienne équipe municipale, il est indispensable de régulariser cette situation, d'autant que les consorts BERENI sont d'accord pour céder à la Commune la partie de parcelle occupée indûment, au prix fixé par eux (la parcelle C 109 étant actuellement en voie d'être vendue), soit 60 € le m<sup>2</sup>.

Selon les plans établis par le Cabinet MEDORI, il s'avère que l'emprise de l'aire de jeu et des tribunes implantée hors parcelle communale s'élève à **820 m<sup>2</sup>**, auxquels il convient de déduire une bande de 166 m<sup>2</sup>, en limite du rivage de la mer, que la commune rétrocéderait aux consorts BERENI. La superficie à acquérir s'élèverait donc à **654 m<sup>2</sup>**.

Cependant, il serait judicieux, puisque les consorts BERENI, consultés à ce sujet, n'y sont pas opposés, de faire également l'acquisition d'une bande supplémentaire de **121 m<sup>2</sup>** dans le prolongement de l'aire de jeu, destinée à recevoir, dans un proche avenir, un club house ainsi que des vestiaires, puisque le Club de Pelote Basque de STA MARIA POGHJU voit le nombre de ses adhérents augmenter très régulièrement et est engagé dans diverses compétitions nationales.

L'assiette foncière à acquérir se monterait donc à :

- 941 m<sup>2</sup> (820 + 121 ),
- auxquels il convient de déduire une bande de 89 m<sup>2</sup>, en limite du rivage de la mer, que la commune rétrocéderait aux consorts BERENI,
- soit un total de **852 m<sup>2</sup>**

Le Conseil Municipal, à la majorité de 11 voix et 1 abstention (M. ROSSI), décide de faire l'acquisition de 852 m<sup>2</sup> conformément au projet N° 2 établi par le cabinet MEDORI au prix fixé par les consorts BERENI.

## V – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HALTE-GARDERIE

Le Maire informe le Conseil qu'il y a environ un mois, il a été saisi par les employées de la halte-garderie de la Costa Verde, qui, faute de trésorerie, ne percevaient plus de salaire depuis le 1<sup>o</sup> avril dernier et se montraient très inquiètes quant à l'avenir de cette structure.

Une assemblée générale s'est tenu peu de temps après, et la Présidente, Mme Camille DOMINICI a présenté sa démission. Un nouveau bureau a été élu dans la foulée.

Depuis, cette situation n'a cessé de se dégrader et par jugement en date du 6 juin 2011, le TGI de Bastia a placée l'association « Halte-Garderie de la Costa Verde » en redressement judiciaire.

La Commune, en sa qualité de bailleur (puisqu'elle loue, à un tarif dérisoire d'ailleurs, les deux appartements de l'immeuble Teppa Rena qui abritent les locaux de la halte-garderie) a été associée à diverses réunions avec le représentant des créanciers et le mandataire judiciaires d'où il est ressorti que seul le versement d'une somme de 3.000 € dans les caisses de l'association dans les plus brefs délais (destinés à couvrir le reliquat de salaires non couvert par les AGS) permettrait d'éviter une procédure de liquidation judiciaire et son cortège de conséquences (licenciement du personnel, arrêt du service...).

Monsieur le Préfet de la Haute-Corse, saisi de cette situation, a, par courrier du 23 juin dernier, accepté de déroger à la règle du « marc-l'euro » et d'autoriser, en accord avec Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, le règlement intégral de cette somme.

M. ROSSI demande la parole pour préciser son rôle au sein de la halte-garderie. Il fait savoir qu'il n'a été officiellement missionné par Mme DOMINICI qu'à compter du 9 mai 2011 pour établir les bilans 2009, 2010 et la comptabilité jusqu'au 30 avril 2011. Il ignore tout de la comptabilité antérieure à 2009.

Concernant les dépenses de l'association halte garderie de la Costa Verde sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 avril 2011, Mr ROSSI nous précise : « Sur 107 000€ ,il y a 17 000€ qui sont des chiffres qui me semblent comptables, 47 000€ qui seront injustifiables et la différence qu'on pourra justifier si on a la photocopie des chèques. J' ai fait un fax à la société générale mais il y a 3 600€ de frais pour avoir la copie des chèques. »

Mr LEONELLI, 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole : « Mr ROSSI vient de nous faire l'historique d'une escroquerie. »

Mr ROSSI répond : « Toinou, je peux pas dire oui, mais je pense comme toi. »

En accord avec l'ancienne présidente de l'association, Mr ROSSI a proposé à trois élus de la commune de Santa Maria Poghju une réunion de travail dans son bureau afin que le conseil municipal soit informé de la situation comptable de la halte garderie. Devant son refus de recevoir le maire parmi cette délégation, les autres membres ont déclinés sa proposition.

En conclusion Mr ROSSI précise que la somme détournée est une somme « minimum ». Selon lui, sans subventions, la viabilité de la structure est mise en doute.

Pour clore ce débat, le Maire précise que le Procureur est saisi de cette situation, et qu'en l'occurrence il faut laisser la justice agir. Il demande donc au Conseil de se prononcer sur l'opportunité d'allouer une aide financière de 3.000 € à l'association afin d'éviter la liquidation de cette structure, outil indispensable à la population de la COSTA VERDE.

Le Conseil Municipal, à la majorité de 11 voix et une non participation (M. ROSSI), décide d'allouer une subvention de 3.000 € à la halte-garderie de la Costa Verde.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

M. LEONELLI informe les conseillers qu'à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage avec SARE, il est prévu de réactiver les structures de l'époque, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour organiser cet anniversaire.

Il informe également le conseil de la venue de M. BARRIERE, Conseiller de la Chambre Régionale des Comptes, demain en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

\*\*\*\*\*